

Cette formule sert à calculer le taux de redoublement quel que soit le niveau où se situe l'analyse. Etant donné que notre analyse se situe au niveau du Collège, voici un exemple qui permet d'appliquer plus simplement cette formule.

Exemple: En 2010 (ou **année n**), la classe de 6ème A (ou **année d'étude g**) compte un effectif de 50 élèves. En 2011(**ou année n+1**), 6 élèves de cet effectif redoublent la classe de 6ème A.

6

Le taux de redoublement = ----- X 100= 12%

50

D. Interprétation

Des taux de redoublement élevés sont normalement liés à des problèmes d'efficacité interne du système éducatif et peuvent être l'indice d'un niveau d'instruction médiocre ; des études plus approfondies sont toutefois nécessaires pour identifier précisément les causes du phénomène. Parfois des taux de redoublement faibles peuvent être le résultat de politiques volontaristes de promotion automatique des élèves en classe supérieure.

Cet indicateur doit donc être interprété avec prudence, surtout lorsque l'on fait des comparaisons entre divers systèmes éducatifs, car les règles de passage ne sont toujours les mêmes.

E. Remarques / Observations

Le calcul du taux de redoublement nécessite normalement la disponibilité de données par année d'étude pour deux années consécutives. Lorsque les données de base sont obtenues par déduction, il faut tenir compte du fait que ces taux restent approximatifs dans la mesure où cette méthode ne tient pas compte par exemple des transferts d'une classe à une autre ou d'une école à une autre, etc.

3. Le taux d'abandon

A. Définition

Proportion des élèves inscrits dans une classe donnée au cours d'une année scolaire qui quittent le système scolaire au cours de l'année académique suivante.

Données requises :

- ✓ Nombre d'élèves abandonnant une classe **g** au cours de l'année **n**
- ✓ Nombre d'élèves inscrits en classe **g** pour l'année scolaire **n**

B. Objet

Mesurer « l'inefficacité » interne des systèmes éducatifs.